

Conseil Municipal du Lundi 30 mars 2009



PONT DE
L'ARCHE

Le trente mars deux mil neuf à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mars 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.

Étaient présents : MM. Angélique CHASSY, Guy MURVIL, Paulette LECUREUX, Arnaud LEVITRE, Marie-Christine CALMÓN, Hervé CASTEL, Chantal MOULIN, Carole HERVAGAULT, Ludovic AUMONT, Véronique KLEPAL, Roger LEBLOND, Françoise DIJKMAN, Pascal MARIE, Mélissa POUSSET, Nicolas BOUILLON, Merry MONSIEUR DOMINIQUE JACHIMIAKIBA, Armand LAUNAY, Albert NANIYOULA, Karine DEMAREST, Cédric VIGUERARD, Dominique JACHIMIAK, Marie-Claude LAURET, Anita HERVIEUX, Isabelle POUPPEVILLE, Daniel BREINER, Valérie FORFAIT

Secrétaire de séance : Paulette LECUREUX

1 – Finances

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter chaque budget dans sa globalité.

Monsieur Dominique JACHIMIAK précise qu'il est d'accord sur le principe à partir du moment où chacun pourra s'exprimer sur chaque chapitre.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

1.1 Compte Administratif 2008 – Budget Ville

Madame Angélique CHASSY présente le Compte Administratif 2008 de la ville article par article.

Monsieur Dominique JACHIMIAK souligne qu'une comparaison avec le Compte Administratif 2007 aurait été un plus. Il fait remarquer que le budget alloué aux fêtes et cérémonies a subi une augmentation de 236 %, ce qui représente 15 % du produit de l'imposition sur Pont de l'Arche.

Il demande que l'attention du maire soit portée sur l'augmentation du budget Fêtes et cérémonies.

Il souligne que le CA 2008 est en augmentation de 9 % par rapport à celui de 2007, que les subventions versées par la CAF sont en régression car la commune n'a pas rempli correctement son bilan pour la CAF.

Il fait remarquer que depuis 2001, le résultat de cet exercice est le plus faible.

Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation du fonctionnement traduit la volonté de la municipalité de mettre en application les annonces faites avant la prise de fonction. C'est-à-dire l'accueil de la nouvelle population, les animations qui sont couronnées d'un grand succès et permettent à Pont de l'Arche de rayonner car des activités sont présentes chaque semaine sur le territoire. Cela permet de doper le commerce grâce à cette attractivité importante et favorise la venue spontanée de visiteurs pour découvrir notre centre ville.

Il précise également que sur le dossier de la CAF, on assiste au niveau national à un désinvestissement sur leur politique de subventionnement, ce qui amène la commune à réfléchir sur l'optimisation des mutualisations de compétences possibles avec la CASE. Il faut être inventif et faire preuve d'innovation.

Par ailleurs, une partie des recettes 2008 seront versées en 2009.

1.2 Compte de Gestion 2008 – Budget Ville

Madame le Receveur a transmis à la commune le Compte de gestion de la ville avant le 1^{er} juin comme la loi en fait l'obligation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif de la commune.



1.3 Affectation du résultat 2008 – Budget Ville

Madame Angélique CHASSY précise que le résultat cumulé du fonctionnement en 2008 est de 876 455,83 € dont 244 613,46 € sont affectés à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2009 et 631 842,37 € sont affectés à l'article 002 en excédent de fonctionnement reporté.

Après la sortie de Monsieur le Maire, le doyen des conseillers, Madame Paulette LECUREUX, prend la Présidence et propose au vote la Compte Administratif 2008 qui est voté à l'unanimité des présents.

Elle propose ensuite le Compte de Gestion au vote qui est voté à l'unanimité des conseillers présents.

Elle propose enfin au vote l'affectation du résultat qui est adopté à l'unanimité.

A l'issue des votes, Madame Paulette LECUREUX invite Monsieur le Maire à reprendre la présidence et l'informe des votes favorables sur la gestion de la ville.

1.4 Compte Administratif 2008 – Budget Centre de Loisirs

Madame Angélique CHASSY présente le Compte Administratif 2008 du Centre de Loisirs article par article.

1.5 Compte de Gestion 2008 – Budget Centre de Loisirs

Madame le Receveur a transmis à la commune le Compte de gestion du Centre de Loisirs avant le 1^{er} juin comme la loi en fait l'obligation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif du Centre de Loisirs.

1.6 Affectation du résultat 2008 – Budget Ville

Madame Angélique CHASSY précise que le résultat cumulé du fonctionnement en 2008 est de 10 669,78 €. Au regard de la dissolution du budget du Centre de Loisirs voté au précédent Conseil Municipal, cet excédent sera affecté à l'article 7551 du Budget Primitif 2009 de la ville.

Après la sortie de Monsieur le Maire, le doyen des conseillers, Madame Paulette LECUREUX, prend la présidence et propose au vote la Compte Administratif 2008 qui est voté à l'unanimité des présents.

Elle propose ensuite le Compte de Gestion au vote qui est voté à l'unanimité des conseillers présents.

Elle propose enfin au vote l'affectation du résultat qui est adopté à l'unanimité.

A l'issue des votes, Madame Paulette LECUREUX invite Monsieur le Maire à reprendre la Présidence et l'informe des votes favorables sur la gestion de la ville.

1.7 Compte Administratif 2008 – Budget Camping

Madame Angélique CHASSY présente le Compte Administratif 2008 du Camping article par article.

1.8 Compte de Gestion 2008 – Budget Camping

Madame le Receveur a transmis à la commune le Compte de gestion du Camping avant le 1^{er} juin comme la loi en fait l'obligation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif du Camping.

1.9 Affectation du résultat 2008 – Budget Camping

Madame Angélique CHASSY précise que le résultat cumulé du fonctionnement en 2008 est de 22 223,50 € dont 4 884 € sont affectés à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2009 et 17 339,50 € sont affectés à l'article 002 en excédent de fonctionnement reporté.

Après la sortie de Monsieur le Maire, le doyen des conseillers, Madame Paulette LECUREUX, prend la Présidence et propose au vote la Compte Administratif 2008 qui est voté à l'unanimité des présents.

Elle propose ensuite le Compte de Gestion au vote qui est voté à l'unanimité des conseillers présents.

Elle propose enfin au vote l'affectation du résultat qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Dominique JACHIMIAK salue l'excellent travail de Madame Françoise HARNISCH durant toutes ces années

A l'issue des votes, Madame Paulette LECUREUX invite Monsieur le Maire à reprendre la présidence et l'informe des votes favorables sur la gestion du Camping.

1.10 Budget Primitif 2009 – Budget Ville

Madame Angélique CHASSY présente le BP 2009 de la ville article par article.

Monsieur Pascal MARIE explique les critères d'attribution concernant les subventions aux associations sportives. Ces critères prennent à présent en compte le nombre de licenciés, les catégories et les kilomètres athlète.

Il précise que selon ce mode de calcul, des associations ont vu le montant de leur subvention nettement augmenté, à l'inverse celles qui auraient du diminuer ont été maintenues au montant 2008.

Monsieur le Maire précise qu'il est hors de question qu'une association sportive subventionnée en 2008 puisse voir son allocation diminuer.

Il fait noter d'ailleurs que toutes les associations sportives archépointaines sont à présent subventionnées.

Monsieur Dominique JACHIMIAK déplore l'intégration du Centre de Loisirs dans le Budget Principal de la commune. Il souligne que cette manœuvre vise à rendre plus opaque la lecture du budget primitif.

Il s'étonne que le budget concernant le personnel ne subisse une augmentation prévisionnelle uniquement de 4%.

Monsieur Dominique JACHIMIAK, comme pour le CA 2008 de la ville, rappelle à nouveau que le budget concernant les fêtes et cérémonies est toujours en forte augmentation d'autant plus qu'associé à la subvention du Comité des Fêtes, cela représente plus de 100 000 €.

Concernant le CAF, Monsieur Dominique JACHIMIAK ne comprend pas les explications fournies par Monsieur le Maire sur la diminution des subventions de la CAF.

Madame Anita HERVIEUX s'étonne que l'article 74122 n'apparaisse pas sur le Budget Primitif 2009 de la ville, alors qu'il existe sur le CA 2008 de la ville.



Madame Angélique CHASSY répond à Madame Anita HERVIEUX que cela ne dépend que de la configuration du logiciel informatique. Sur le Budget Primitif 2009 n'apparaît que l'article 74121 qui regroupe le montant des articles 74121 et 74122 comme chacun peut le lire sur le Compte Administratif.

Monsieur Dominique JACHIMIAC trouve excessif le montant 204 800 € alloué au projet d'aménagement de la 7^{ème} classe et ce uniquement pour transformer un appartement en salle de classe. Selon lui le bon sens aurait voulu que la commune loue des structures mobiles.
Il aimerait savoir où en est le projet de restructuration de l'école maternelle.

Monsieur le Maire explique que l'inspection académique ne nous attribuera pas cette 7^{ème} classe éternellement. Il convient donc à présent d'acter que la volonté de la municipalité en place a voulu dédier l'ensemble de l'occupation du bâtiment aux activités de l'école maternelle.

Il précise qu'il a fallu faire face à l'urgence de la situation compte-tenu de l'attribution de cette 7^{ème} classe seulement depuis le mois de février 2009 et que dans un second temps, la commune ne manquera pas de consulter les différents partenaires (élus, parents d'élèves, équipe pédagogique) pour identifier notamment les besoins des utilisateurs.

Monsieur Dominique JACHIMIAC s'étonne de cette présentation et s'insurge sur le fait que la commission éducation ne soit qu'une commission d'enregistrement puisque le projet en cours semble déjà finalisé.
Il s'étonne également qu'au regard du budget, aucune subvention ne soit inscrite alors qu'il suffit d'en faire la demande.

Monsieur le Maire précise que toutes les demandes concernant les dotations globales d'équipement ont déjà été faites. Ne voulant pas présumer d'hypothétiques recettes, ces dernières n'ont donc pas été inscrites au budget. Pour les autres demandes de subventions, les demandes partiront prochainement. Dans tous les cas, elles seront inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal qui devrait se tenir fin avril au plus tôt.

Monsieur Dominique JACHIMIAC souhaiterait savoir quel est le projet concernant le centre de loisirs.

Monsieur le Maire répond que l'école de musique n'est plus d'actualité, qu'une restructuration du château est prévu en fonction des besoins des utilisateurs.

Le projet prend dans un second temps également en compte la restructuration paysagère du parc. Ces travaux devraient débuter au cours du dernier trimestre 2009.

Monsieur Dominique JACHIMIAC demande si le projet de la maison du Département est abandonné. Il souligne que les travaux des archives semblent être le seul projet propre à la nouvelle municipalité.

Monsieur le Maire répond que les archives ont été laissées à l'abandon pendant des années. A présent, celles-ci sont infectées par un champignon (*Aspergillus Niger*) qui est cancérigène et donc doivent être déplacées en urgence après avoir été désinfectées.

Monsieur Dominique JACHIMIAC demande si le projet d'agrandissement de la mairie a été abandonné.

Monsieur le Maire lui répond que le projet de l'agrandissement de la mairie n'est pas abandonné.

Madame Isabelle VIGUERARD-POUPPEVILLE s'interroge sur l'acquisition d'un nouveau véhicule et aimerait savoir sa destination.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du véhicule de fonction du Directeur Général des Services.

Madame Isabelle VIGUERARD-POUPPEVILLE s'insurge contre cet achat qu'elle trouve indécent. Elle s'étonne qu'un tel cadeau puisse être fait au Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas un cadeau pour le Directeur Général des Services, que l'attribution d'un véhicule de fonction est une disposition réglementaire.



Madame Isabelle VIGUERARD-POUPPEVILLE trouve qu'en cette période crise, il est étonnant de faire un tel investissement.

Monsieur Dominique JACHIMIAK s'étonne que dans le cadre du développement durable n'est pas été programmé des crédits pour l'enfouissement du réseau.

Monsieur le Maire répond que sur ce dossier, il convient de travailler en lien avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) qui a la compétence voirie et le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE). Monsieur le Maire souhaite que chaque fois que cela sera possible, un programme d'enfouissement accompagne un programme de voirie.

Monsieur Dominique JACHIMIAK précise qu'il trouve ce premier budget bizarre. L'endettement de la commune sera multiplié par 2,5, que 500 000 € ont été mis de côté sans raison apparente.

La collectivité doit avoir un rôle social et donc doit être l'un des premiers investisseurs. Il précise que 80% des opérations menées sont dans la continuité du précédent mandat, sans grandes nouveautés.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel, qu'il conviendra d'analyser les investissements réels lors du CA 2009. Ce budget est un budget qui traduit la volonté politique de la municipalité en mettant en avant les budgets de l'animation et de la vie locale, du développement durable, de l'augmentation des subventions pour la vie associative, de la mutualisation des moyens. Monsieur le Maire précise que cette liste n'est pas exhaustive. C'est un budget analytique qui évoluera en fonction du temps.

Il en profite pour remercier les agents municipaux pour leur investissement dans la construction de ce budget.

Il propose de passer au vote du budget : 4 votes contre (MM. Dominique JACHIMIAK et Daniel BREINER, Mmes Isabelle VIGUERARD-POUPPEVILLE, Anita HERVIEUX), 2 abstentions (Mmes Marie-Claude LAURET et Valérie FORFAIT)

Le budget est donc voté.

1.11 Budget Primitif 2009 – Budget Camping

Madame Angélique CHASSY présente le BP 2009 de la ville article par article.

Monsieur le Maire propose de passer au vote du budget qui est adopté à l'unanimité.

1.12 Tarifs du Camping municipal – Saison 2009

Madame Angélique CHASSY rappelle qu'en 2007, les tarifs avaient été revalorisés de 5% pour tenir compte de la part de TVA incluse. Ils n'avaient pas été modifiés en 2008. En 2009, une valorisation de 2% sera appliquée.

Monsieur le Maire propose de passer au vote les nouveaux tarifs du camping municipal qui sont adoptés à l'unanimité.

	Tarifs 2007 par jour	Tarifs 2009 par jour
Garage mort	2.60 €	2.65 €
Emplacement véhicule – tente ou caravane	3.15 €	3.21 €
Emplacement avec tente	2.15 €	2.19 €
Emplacement avec électricité 6 ampères	5.15 €	5.25 €
Emplacement avec électricité 10 ampères	5.70 €	5.81 €
Adulte	2.30 €	2.35 €
Enfant de moins de 12 ans	1.50 €	2.00 €
Véhicule supplémentaire	1.50 €	1.53 €
Visiteur (par personne)	2.20 €	2.24 €
Animal	0.90 €	0.92 €
Cycle lavage de linge (avec lessive)	3.00 €	3.06 €
Nuitée mobil home (de 16 H à 10 H)	55.00 €	56.10 €
Location mobil home	Tarifs 2007 par semaine du samedi au samedi	Tarifs 2009 par semaine du samedi au samedi
Hors période hiver (occasional)	150.00 €	153.00 €
du 01/04 au 16/06 et du 17/09 au 11/11	296.00 €	301.92 €
haute saison du 17/06 au 16/09	328.00 €	334.56 €

1.13 Versement d'une participation au Diocèse pour les fluides du local mis à la disposition de l'association « Bibliothèque pour Tous »



Madame Angélique CHASSY rappelle au Conseil Municipal, que celui-ci avait autorisé Monsieur le Maire le 26 décembre 2008, a signé une convention avec le Diocèse pour accueillir l'association « Bibliothèque Pour Tous » dans la salle Saint Gabriel. Elle précise qu'afin de maintenir l'engagement pris dans la précédente convention, il convient à présent de prendre en charge les fluides.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

1.14 Demande de subvention pour l'aménagement d'un local d'archives

Madame Angélique CHASSY explique qu'une archiviste du Centre de Gestion de l'Eure, Mademoiselle NASCIMENTO, est intervenue au profit des archives de la commune et a constaté que ces dernières étaient infectées par un champignon de type « aspergillus », cancérigène pour l'homme. Il est donc vital de procéder au traitement des archives, qui après désinfection, seront transférées dans les locaux de l'ancienne gendarmerie. Toutefois, Madame Angélique CHASSY précise que la commune peut bénéficier d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Monsieur Dominique JACHIMIAK demande si cette opération se trouve être le projet municipal de l'année et trouve dommageable que les locaux de l'ancienne gendarmerie ne servent pas plutôt à l'accueil de la Maison du Département. Il demande si le projet est abandonné au profit d'une autre commune.

Monsieur le Maire précise que nos archives sont en réel danger et que cette situation n'est pas récente. Des archives de la commune datant de moins de cinq ans sont déjà en état de décomposition avancée, similaire à celle de deux ou trois décennies. Il précise que les lieux retenus sont en sous-sol et n'affectent en rien la superficie des locaux disponibles.

Monsieur le Maire propose de passer au vote cette demande de subvention qui est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Arnaud LEVITRE apporte une précision quant à la Maison du Département, qui n'est nullement remise en question, sachant que chaque bassin d'emploi est à même d'accueillir une structure de ce genre.

Monsieur Dominique JACHIMIAK demande quelle est la position de la Municipalité sur le projet « Immochan » de Val-de-Reuil.

Monsieur le Maire souhaite tout d'abord rappeler les grandes lignes de ce projet : il s'agit d'accroître l'activité commerciale de ce territoire pour dynamiser le centre ville, qu'en aucun cas ce projet ne concurrencera les commerces de Pont de l'Arche car ce ne seront ni les mêmes commerces, ni la même offre.

Madame Anita HERVIEUX pense qu'au contraire ce projet devrait attirer une clientèle extérieure à Val-de-Reuil.

Madame Paulette LECUREUX rappelle aux souvenirs de chacun que ce projet s'intègre dans le cœur de la ville et que son initiation remonte à cinq ans.

Monsieur Dominique JACHIMIAK pense que ce projet est un danger réel pour Pont de l'Arche et ses commerces.

Madame Isabelle VIGUERARD-POUPPEVILLE signale que le libraire est inquiet quant au projet « Immochan ».

Monsieur le Maire précise que les commerces de Pont de l'Arche ne craignent rien au regard des services proposés, à leur proximité et à leur dynamisme.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h10.



PONT DE
L'ARCHE

Richard JACQUET
Maire de Pont de l'Arche,
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine Eure